

7 septembre 2021

Afghanistan : Les exactions commises par l'armée nationale afghane dans la province d'Hérat de 2011 à 2020

Avertissement

Ce document, rédigé conformément aux [lignes directrices](#) communes à l'Union européenne pour le traitement de l'information sur le pays d'origine, a été élaboré par la DIDR en vue de fournir des informations utiles à l'examen des demandes de protection internationale. Il ne prétend pas faire le traitement exhaustif de la problématique, ni apporter de preuves concluantes quant au fondement d'une demande de protection internationale particulière et ne doit pas être considéré comme une position officielle de l'Ofpra.

La reproduction ou diffusion du document n'est pas autorisée, à l'exception d'un usage personnel, sauf accord de l'Ofpra en vertu de l'article L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle.

Table des matières

1. Violences à l'encontre des détenus.....	3
1.1. Cas recensés.....	3
1.2. Méthodes de torture	3
1.3. Poursuites judiciaires.....	4
2. Victimes civiles collatérales par les actions de l'ANA	4
2.1. Accusations portées contre l'ANA	4
2.2. Procédures judiciaires	5
Bibliographie.....	6

Résumé : De 2011 à 2020, l'armée nationale afghane (ANA) a commis des exactions dans la province d'Hérat. Des violences à l'encontre des personnes arrêtées lors des interrogatoires ont été relevées. Des actes de torture ou de mauvais traitement ont pu avoir lieu. L'ANA a aussi été responsable de la mort de civils lors d'attaques contre les groupes anti-gouvernementaux. Les procédures judiciaires à l'encontre des soldats sont jugées insuffisantes par la Mission d'assistance des Nations unies en Afghanistan.

Abstract : From 2011 to 2020, the *Afghan National Army* (ANA) has committed abuses in Herat province. Violence against people arrested during interrogations has been disclosed. Acts of torture or mistreatments have taken place. The ANA has also been responsible for the deaths of civilians in operations against anti-government groups. Judicial process against ANA soldiers were deemed insufficient according to the *United Nations Assistance Mission in Afghanistan*.

Nota : La traduction des sources en langues étrangères est assurée par la DIDR.

Cette note se focalise sur les informations trouvées concernant la province d'Hérat. Elles sont issues essentiellement des rapports de la Mission d'assistance des Nations unies en Afghanistan et n'ont pu être recoupées. Elles sont dès lors à prendre avec précaution.

L'armée nationale afghane (*Afghan National Army*, ANA) est divisée en sept grands corps et une division, chacun ayant sous sa responsabilité plusieurs provinces du pays. Le 207^e corps de l'ANA est déployé dans la province de Hérat¹.

Les forces nationales de sécurité afghanes (*Afghan National Security Forces*, ANSF) rassemblent l'ANA, les forces spéciales (*Afghan Special Forces*, ASF), la police nationale afghane (*Afghan National Police*, ANP), la police aux frontières (*Afghan National Border Police*, ANBP), les services de renseignement (*National Directorate Security*, NDS), la police locale afghane (*Afghan Local Police*, ALP) et la force nationale afghane du maintien de l'ordre civil (*Afghan National Civil Order Force*, ANCOF)².

1. Violences à l'encontre des détenus

1.1. Cas recensés

Selon un rapport de la Mission d'assistance des Nations unies en Afghanistan (*United Nations Assistance Mission in Afghanistan*, UNAMA), parmi les 379 détenus ou prisonniers interrogés par l'UNAMA dans l'ensemble du pays entre octobre 2011 et août 2011³, 12 personnes étaient détenues par l'ANA. Aucune n'avait subi de mauvais traitement⁴.

Entre octobre 2011 et octobre 2012, parmi les 635 détenus interrogés par l'UNAMA⁵, 2 détenus ont déclaré avoir subi des **actes de torture** ou de **mauvais traitement** par l'ANA dans la province d'Hérat⁶.

Entre le 1^{er} février 2013 et le 31 décembre 2014, parmi les 790 détenus interrogés par l'UNAMA⁷, 2 ont déclaré avoir subi des actes de torture ou de mauvais traitement par l'ANA dans la province d'Hérat⁸.

Entre le 1^{er} janvier 2015 et le 31 décembre 2016, parmi les 19 personnes détenues dans des lieux de détention contrôlés par l'ANA interrogées par l'UNAMA, 8 ont déclaré avoir subi des actes de torture ou de mauvais traitement, y compris dans la province d'Hérat⁹.

Entre le 1^{er} janvier 2017 et 31 décembre 2018, sur les 33 personnes détenues par l'ANA interrogées par l'UNAMA, 12 ont déclaré avoir subi des actes de torture ou de mauvais traitement, y compris dans la province d'Hérat¹⁰.

Entre le 1^{er} janvier 2019 et le 1^{er} mars 2020, parmi les 59 personnes détenues par l'ANA interrogées par l'UNAMA, le récit de 2 détenus a permis de mettre en évidence des actes de torture et de mauvais traitement dans la province d'Hérat¹¹.

1.2. Méthodes de torture

Lors des interrogatoires, des techniques brutales ont été utilisées dans l'objectif d'obtenir des informations¹². Plusieurs méthodes de torture ont été recensées par l'UNAMA¹³ :

- L'usage de câbles, tuyaux ou bâtons de bois pour frapper une personne
- La suspension (le détenu est suspendu « au plafond par les poignets ou à des chaînes fixées au mur, à des barres de fer ou à d'autres appareils de sorte que les orteils du [détenu] touchent à peine le sol ou qu'il soit complètement suspendu en l'air avec le poids de son corps sur ses poignets pendant des longues périodes »)
- Torsion des organes génitaux

¹ Département de la Défense, États-Unis, 06/2020, p. 59, [url](#)

² UNAMA, 02/2020, p. 101, [url](#)

³ UNAMA, 10/2011, p. v, [url](#)

⁴ UNAMA, 10/2011, p. v, [url](#)

⁵ UNAMA, 01/2013, p. iii, [url](#)

⁶ UNAMA, 01/2013, p. 61, [url](#)

⁷ UNAMA, 02/2015, p. viii, [url](#)

⁸ UNAMA, 02/2015, p. 67, [url](#)

⁹ UNAMA, 04/2017, p. 38, [url](#)

¹⁰ UNAMA, 04/2019, p. 19, [url](#)

¹¹ UNAMA, 02/2021, p. 19, [url](#)

¹² UNAMA, 01/2013, p. 4, [url](#) ; UNAMA, 02/2015, p. 19, [url](#) ; UNAMA, 04/2017, p. 6, [url](#)

¹³ UNAMA, 01/2013, p. 4, [url](#) ; UNAMA, 04/2017, p. 7, [url](#) ; UNAMA, 04/2019, p. 17, [url](#)

- Coups de poings et de pieds
- Menace de violence sexuelle
- Menace d'exécution
- Choc électrique
- Une position de stress (le détenu est contraint de se tenir dans une position où le poids de son corps est mal réparti)
- Devoir être assis ou accroupi puis debout plusieurs fois
- Contraint de rester debout pendant une longue période
- Contraint de rester debout dans le froid

1.3. Poursuites judiciaires

En 2015, l'UNAMA avait notifié dans son rapport qu'elle n'avait pas été informée de poursuites judiciaires ou de mesures disciplinaires prises par les autorités à l'encontre de l'ANA¹⁴.

En cas d'allégations de torture ou de mauvais traitement des détenus, l'ANA a la responsabilité de rapporter ces faits au juge, qui examine alors les accusations du détenu. Si ces dernières sont fondées, le procureur militaire (*military prosecutor*) est saisi et une enquête est ouverte¹⁵.

En 2017, l'UNAMA a déclaré que les **procédures judiciaires** à l'encontre des membres de l'ANSF sont **rares**¹⁶.

Entre 2016 et 2018, le ministère de la Défense a ouvert une enquête concernant 26 membres de l'ANA, sans préciser la nature des crimes commis. Pour l'UNAMA, les **mesures disciplinaires et poursuites judiciaires** dans le cadre des allégations de torture et de mauvais traitement restent **insuffisantes**¹⁷.

En outre, l'absence de poursuites judiciaires serait également liée au silence de l'armée américaine. D'après un rapport du département de la Défense des États-Unis, déclassifié en 2018, l'armée américaine était au courant de « dizaines d'atteintes aux droits humains » commises par les forces militaires et policières afghanes de 2010 à 2016¹⁸. Les forces de sécurité afghanes seraient responsables de violations des droits humains (meurtres, agressions sexuelles sur enfants¹⁹). Selon une loi américaine, les fonds octroyés par le ministère de la Défense auraient pu cesser s'il était avéré que l'ANSF commettait des violations des droits humains. Le département de la Défense a dès lors utilisé une clause lui permettant de ne pas communiquer sur ces violations au nom de la sécurité nationale²⁰. Aucune information n'a permis de relier ces allégations de violences à la province d'Hérat.

2. Victimes civiles collatérales par les actions de l'ANA

2.1. Accusations portées contre l'ANA

Pour l'UNAMA, les forces pro-gouvernementales (*Pro-Government Forces*) rassemblent : les forces du gouvernement afghan, celles qui interviennent dans des opérations militaires ou paramilitaires de contre-insurrection et qui sont directement ou indirectement sous le contrôle du gouvernement afghan. Ces forces incluent l'ANA, l'ANP, l'ANBP, le NDS, l'ALP, l'ANCOF et d'autres groupes locaux de défense pro-gouvernementaux. Les forces militaires internationales et d'autres agences gouvernementales sont aussi comptabilisées²¹.

L'UNAMA publie annuellement un rapport sur la protection des civils. Elle comptabilise le nombre de civils touchés par l'ensemble des parties prenantes du conflit. Plusieurs types de violence touchent les civils : **affrontements au sol** (*ground engagements*), **frappes aériennes**, **tirs de mortier**, **assassinats ciblés** et **délibérés**. De plus, l'ANSF a été reconnue responsable de **violations des droits humains**,

¹⁴ UNAMA, 02/2015, p. 67, [url](#)

¹⁵ UNAMA, 02/2015, p. 67, [url](#)

¹⁶ UNAMA, 04/2017, p. 12, [url](#)

¹⁷ UNAMA, 04/2019, p. 28-29, [url](#)

¹⁸ VOA news, 23/01/2018, [url](#)

¹⁹ New York Times, 20/09/2015, [url](#)

²⁰ VOA news, 23/01/2018, [url](#)

²¹ UNAMA, 02/2012, [url](#) ; UNAMA, 02/2013, p. 30, [url](#)

notamment de « cas de violence envers les civils, de destruction de biens et de vols comme des motos, de l'argent, des bijoux et des objets de valeur »²². L'ANSF a également occupé des centres médicaux pour ses opérations militaires²³.

Les rapports annuels de 2011, 2012, 2013, 2014, 2018, 2019 et 2020 n'identifient pas clairement les provinces concernées. Seuls les cas expressément identifiés comme étant survenus dans la province d'Hérat sont listés ci-dessous :

- En 2015, en raison de l'augmentation de l'intensité du conflit, la population civile a été fortement touchée. L'ANA a été responsable de la mort 258 personnes et a blessé 610 personnes, majoritairement lors d'affrontements au sol²⁴. Dans la province d'**Hérat**, 21 personnes sont mortes et 36 personnes ont été blessées²⁵.
- En 2016, les civils de plusieurs provinces dont la province d'**Hérat** ont été particulièrement touchés, notamment dans le district de **Shindand**, lors des affrontements au sol. 75 personnes sont mortes et 135 personnes ont été blessées²⁶. Le 10 novembre 2016, en raison de tirs d'artillerie visant les groupes d'insurgés, l'ANA a été responsable de la mort de 8 civils, dans la **vallée de Zirkoh**, district de **Shindand**, dans la province d'**Hérat**²⁷.
- En 2017, les affrontements au sol ont été particulièrement violents dans la province d'**Hérat** où 38 personnes ont été tuées et 49 blessées²⁸.

2.2. Procédures judiciaires

Selon un rapport de l'UNAMA de 2012, les **incidents causant des victimes civiles** peuvent faire l'**objet d'enquêtes** par l'ANA. Les résultats d'enquête ne sont généralement pas rendus publics. Chaque corps régional a la responsabilité de transmettre les incidents qui ont eu lieu dans sa région. Le décideur des opérations choisit les incidents nécessitant une enquête. Le procureur militaire (*military prosecutor*) en réfère à la cour martiale dans le cas d'une faute d'un militaire. Le ministère de l'Intérieur peut également mettre en place ce type de procédure²⁹.

Selon l'ONG *Human Rights Watch*, les autorités afghanes n'ont pas déployé de moyens suffisants pour enquêter sur les victimes civiles dont la responsabilité du décès a été attribuée aux forces de sécurité afghanes, en particulier lors des frappes aériennes³⁰.

²² UNAMA, 02/2014, p. 44, [url](#),

²³ UNAMA, 02/2014, p. 63, [url](#),

²⁴ UNAMA, 02/2016, p. 29, [url](#)

²⁵ UNAMA, 02/2017, p. 42, [url](#)

²⁶ UNAMA, 02/2017, p. 42, [url](#)

²⁷ UNAMA, 02/2017, p. 45, [url](#)

²⁸ UNAMA, 02/2018, p. 21, [url](#)

²⁹ UNAMA, 02/2012, p. 29, [url](#)

³⁰ Human Rights Watch, 16/05/2018, [url](#)

Bibliographie

Sites web consultés en septembre 2021.

Organisation intergouvernementale

United Nations Assistance Mission in Afghanistan (UNAMA), « Preventing Torture and Upholding the Rights of Detainees in Afghanistan: a Factor for Peace », 02/2021, 61 p.,
https://unama.unmissions.org/sites/default/files/treatment_of_conflict_related_detainees_report_feb21.pdf

UNAMA, « Afghanistan Annual Report on Protection of Civilians in Armed Conflict 2019 », 127 p., 02/2020,
https://unama.unmissions.org/sites/default/files/afghanistan_protection_of_civilians_annual_report_2019.pdf

UNAMA, « Treatment of Conflict-Related Detainees: Preventing Torture and Ill-treatment under the Anti-Torture Law », 04/2019, 51 p.,
https://unama.unmissions.org/sites/default/files/afghanistan_-_report_on_the_treatment_of_conflict-related_detainees_-_17_april_2019.pdf

UNAMA, « Protection of Civilians in Armed Conflict Annual Report 2017 », 02/2018, 76 p.,
https://unama.unmissions.org/sites/default/files/afghanistan_protection_of_civilians_annual_report_2017_final_6_march.pdf

UNAMA, « Treatment of Conflict-Related Detainees: Implementation of Afghanistan's National Plan on the Elimination of Torture », 04/2017, 77 p.,
https://unama.unmissions.org/sites/default/files/treatment_of_conflict-related_detainees_24_april_2017.pdf

UNAMA, « Protection of Civilians in Armed Conflict Annual Report 2016 », 02/2017, 123 p.,
https://unama.unmissions.org/sites/default/files/protection_of_civilians_in_armed_conflict_annual_report_2016_final280317.pdf

UNAMA, « Afghanistan Annual Report 2015 Protection of Civilians in Armed Conflict », 02/2016, 87 p.,
https://unama.unmissions.org/sites/default/files/poc_annual_report_2015_final_14_feb_2016.pdf

UNAMA, « Update on the Treatment of Conflict-Related Detainees in Afghan Custody: Accountability and Implementation of Presidential Decree 129 », 02/2015, 155 p.,
https://unama.unmissions.org/sites/default/files/unama_detention_report_2015_revised.pdf

UNAMA, « Afghanistan Annual Report 2013 Protection of Civilians in Armed Conflict », 02/2014, 73 p.,
https://unama.unmissions.org/sites/default/files/feb_8_2014_poc-report_2013-full-report-eng.pdf,

UNAMA, « Afghanistan Annual Report 2012 Protection of Civilians in Armed Conflict », 02/2013, 88 p.,
https://unama.unmissions.org/sites/default/files/2012_annual_report_eng_0.pdf

UNAMA, « Treatment of Conflict-Related Detainees in Afghan Custody. One Year On », 01/2013, 126 p.,
https://unama.unmissions.org/sites/default/files/master_unama_detention_report_20_jan_2013_final.pdf

UNAMA, « Afghanistan Annual Report 2011 Protection of Civilians in Armed Conflict », 02/2012, 54 p.,
https://unama.unmissions.org/sites/default/files/unama_poc_report_final_feb_2012.pdf

UNAMA, « Treatment of Conflict-Related Detainees in Afghan Custody », 10/2011, 74 p.,
https://unama.unmissions.org/sites/default/files/october10_2011_unama_detention_full-report_eng.pdf

Institution nationale

Département de la Défense, États-Unis, « Enhancing Security and Stability in Afghanistan », 06/2020, 102 p.,

https://media.defense.gov/2020/Jul/01/2002348001/-1/-1/1/ENHANCING_SECURITY_AND_STABILITY_IN_AFGHANISTAN.PDF

Organisation non gouvernementale

Human Rights Watch, « Afghanistan: Weak Investigations of Civilian Airstrike Deaths », 16/05/2018,

<https://www.hrw.org/news/2018/05/16/afghanistan-weak-investigations-civilian-airstrike-deaths>

Médias

VOA news, « Report: US Military Continues to Pay Afghan Units Despite Human Rights Abuses », 23/01/2018,

<https://www.voanews.com/east-asia/report-us-military-continues-pay-afghan-units-despite-human-rights-abuses>

New York Times, « U.S. Soldiers Told to Ignore Sexual Abuse of Boys by Afghan Allies », 20/09/2015,

<https://www.nytimes.com/2015/09/21/world/asia/us-soldiers-told-to-ignore-afghan-allies-abuse-of-boys.html>